

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700

Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXECUTIF**

**Treizième session ordinaire**

**24 juin - 2 juillet 2008**

**Sharm El-Sheikh (Egypte)**

**Ex.CL/426 (XIII)**

**Add.1**

**TENUE DE LA SESSION DE JUILLET DE LA CONFERENCE DE L'UNION  
AFRICAINNE A SYRTE, EN GRANDE JAMAHIRIYA A PARTIR DE 2010  
(Point proposé par la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste)**

## NOTE EXPLICATIVE

### POUR LA DEMANDE DE LA GRANDE JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE D'INCLURE UN POINT AU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA ONZIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE EN JUIN 2008

#### I. Point proposé pour inscription à l'ordre du jour

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 2(d) de l'Article 8 du Règlement intérieur de la Conférence de l'Union africaine, la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste demande l'inscription au projet d'ordre du jour de la onzième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine devant avoir lieu en juin 2008 d'un point intitulé : « **Organisation des sessions de juillet de la Conférence de l'Union africaine à Syrte (Libye)** ».

#### II. Note explicative

2. En raison des changements et des défis croissants auxquels fait face le Continent africain, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement a adopté à sa troisième session ordinaire tenue du 6 au 8 juillet 2004 à Addis-Abeba, la Décision N°53 sur la fréquence des sessions ordinaires de la Conférence qui, entre autres, stipule que la Conférence se tiendra deux fois par an en session ordinaire. En outre, la Conférence de l'Union, dans sa Décision N° 63 adoptée par sa quatrième session ordinaire, a décidé que la session de janvier de la Conférence se tiendra pendant la dernière semaine de janvier au Siège de l'Union africaine, et établira le calendrier des sessions futures de la Conférence jusqu'en 2010.

3. La tenue de la session de janvier au Siège de l'UA a effectivement lieu tel que décidé. Cependant, la tenue de la session de juillet selon le calendrier fixé s'est heurtée à beaucoup de difficultés, du fait que certains Etats membres se sont excusés de ne pas être en mesure d'accueillir ces sessions en raison de circonstances spéciales, ce qui a naturellement conduit au réexamen de nouvelles demandes pour abriter la Conférence.

4. Pour les raisons susmentionnées, et conformément aux paragraphes 1, 2, 3 de l'article 5 du Règlement intérieur de la Conférence, et pour garantir la tenue des sessions de juillet aux lieux convenus, la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste offre de les accueillir chaque année à Syrte, et voudrait, à cet égard, assurer ce qui suit :

**Premièrement :** Le Centre de conférences Ouagadougou et toutes ses installations seront mis à la disposition de la Commission, et la Jamahiriya exprime sa disposition à lui fournir tous les équipements supplémentaires nécessaires pour l'organisation des réunions de la Conférence et pour permettre à la Conférence et à ses organes préparatoires d'accomplir efficacement leurs tâches.

**Deuxièmement** : La Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste s'engage à fournir les facilités requises pour tous les Chefs d'Etat et de gouvernement, tous les Ministres et Chefs de délégations, ainsi qu'au personnel de la Commission et aux participants à la Conférence représentant les organisations régionales et internationales, et se déclare également prête à signer un accord de siège avec la Commission, accordant des privilèges et des immunités conformément aux conventions pertinentes, afin de permettre la participation de tous les Etats membres de l'Union africaine, quel que soit le type ou le niveau de leurs relations bilatérales avec la Jamahiriya.

**Troisièmement** : La Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste fait cette offre de mettre à disposition le Centre de conférences de Syrte dans le but de garantir le succès des organes de décision de l'Union, et de réduire le coût d'accueil des réunions de la Conférence pour les Etats membres de l'Union africaine et pour le budget annuel de l'Union africaine.

2008

# Tenue de la Session de Juillet de la Conférence de l'Union Africaine à Syrte, en Grande Jamahiriya à Partir de 2010 (Point proposé par la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste)

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3107>

*Downloaded from African Union Common Repository*